

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2024

DCM N° 24-03-28-6

Objet : Subventions en matière d'écologie à des associations au titre de l'année 2024.

Rapporteur: Mme BURGY

La Ville de Metz poursuit sa mise en œuvre cohérente des politiques municipales de transition écologique par le soutien aux associations et acteurs des transitions, aussi bien dans leur fonctionnement que dans l'accompagnement à leurs initiatives. En 2024, ces associations agiront dans le cadre de "devenez acteurs des transitions" dans un objectif "d'aller vers" et de "faire connaître" les actions de politiques publiques en transition écologique, préservation et renforcement de la biodiversité urbaine et péri-urbaine, et de place de l'animal en ville.

Les associations répondent aux enjeux de transition écologique de la municipalité :

- Celles qui participent à la bonne gestion et protection de l'animal en ville et de la biodiversité urbaine,
- Celles qui développent des projets ambitieux de promotion des actions de transitions écologique et solidaire,
- Celles qui déploient des animations de culture environnementale à destination d'un large public et participent ainsi au rayonnement du site des Récollets en tant que haut-lieu de l'écologie urbaine.

Gestion et protection de l'animal en ville et biodiversité urbaine

Avec la création en 2020 d'une délégation relative au bien-être animal, la Ville de Metz affiche clairement sa volonté et son ambition sur ce sujet et entend donner une véritable place pour l'animal en ville, dans un esprit de cohabitation apaisée avec les habitants. Aussi, la municipalité s'est fixée comme objectif de sensibiliser 100% des enfants scolarisés aux différentes composantes de la culture environnementale à la fin de leur scolarité en élémentaire d'ici 2030. La municipalité soutien aussi ces associations naturalistes dans leur fonctionnement.

Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux (AERHO)

Depuis 2020, la Ville de Metz s'est engagée dans une démarche éthique et durable de la gestion des populations d'oiseaux en ville et notamment des pigeons. Elle ne procède plus à des captures à but d'euthanasie et mène une politique volontariste visant à une cohabitation apaisée entre ces oiseaux et les habitants.

La Ville de Metz a souhaité s'appuyer, pour cela, sur l'expertise de l'Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux (AERHO). Une convention triennale d'objectifs et de moyens a été établie dans ce but en 2022 avec l'association (décision du Conseil municipal du 23 février 2022).

Dans ce cadre, AERHO a réalisé une étude ornithologique afin de caractériser les populations de Columbides, Corvidés et Étourneaux présentes dans les différents quartiers messins. Cette étude a été déclinée ensuite en une stratégie et un programme d'actions établis pour 5 ans proposant notamment des actions de médiation, de conseil, la mise en place de moyens répulsifs et de pigeonniers municipaux.

Il est ainsi proposé de renouveler, pour l'année 2024, le soutien financier à l'association avec le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 9 000 euros.

Associations de protection animale

Les chats libres font pleinement partie du patrimoine du vivant en Ville et de l'écosystème urbain. Il est impératif cependant de gérer leur population afin d'éviter leur prolifération et les conséquences qu'elle induit sur le plan sanitaire et sur la biodiversité et comme outil de lutte contre les abandons et la maltraitance animale.

Dans ce cadre, la Ville propose de développer pour l'année 2024 un partenariat avec deux associations locales de protection animale, **Enfermés Dehors et Les Chats Perchés**, par le biais d'une convention de moyens et d'objectifs permettant de mener à bien une action d'identification et de stérilisation estimée à 10 000€ (120 € par chat). Il est donc proposé le versement d'une subvention de 6 000 euros à l'association Enfermés Dehors et d'une subvention de 4 000 euros à l'association Les Chats Perchés.

La Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC Lorraine) souhaite continuer son partenariat avec la Ville de Metz. L'objectif pour cette nouvelle année est de poursuivre son action de sensibilisation auprès des enfants lors du périscolaire du mercredi matin, d'ouvrir les animations à la période des vacances scolaires et de proposer de nouvelles actions de sensibilisation autour des chauves-souris et de leurs habitats afin de diversifier les activités. Quatre animations seront ainsi proposées dans le cadre de cette subvention pour l'année 2024-2025 : la construction de gîtes à chauves-souris, un atelier découverte des chauves-souris, un jeu de société et un jeu d'enquête autour des chauves-souris.

Il est donc proposé le versement d'une subvention 2 700 € à la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine).

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO Moselle) souhaite poursuivre sa collaboration avec la Ville de Metz et propose un programme d'animations à destination des enfants sur le temps scolaire et pendant les vacances scolaires. L'objectif est de développer la connexion des enfants avec la nature et d'éveiller leur responsabilité envers l'environnement en général et les oiseaux en particulier. Des animations seront ainsi proposées dans le cadre de cette subvention pour l'année 2024-2025 : la fabrication de bombes à graines ou de boules de graisses, la fabrication de nichoirs et des sorties nature.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 5 000 euros à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle (LPO Moselle).

... / ...

Le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine (CSFL) souhaite poursuivre ses animations de sensibilisation à l'environnement et à la faune de Lorraine à destination des enfants lors du périscolaire du mercredi matin, d'ouvrir les animations au périscolaire du soir et à la période des vacances scolaires et de proposer de nouvelles animations en extérieur afin d'apporter un autre regard sur les espaces verts et la nature en ville. Cinq animations seront ainsi proposées dans le cadre de cette subvention pour l'année 2024-2025 : la construction de gîtes pour la faune sauvage, des animations sur les oiseaux communs de Lorraine et les insectes de Lorraine, des activités en nature, des animations sur les traces de la faune sauvage et la présentation du centre de soins.

Par ailleurs, la municipalité accompagnera le CSFL au travers d'une subvention de fonctionnement pour la prise en charge des animaux sauvages blessés ou en détresse sur notre territoire. En 2023, ce sont en effet 112 animaux en provenance de Metz qui ont été accueillis par le centre de soins contribuant ainsi à la préservation de notre patrimoine naturel.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 15 000 euros au Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine (CSFL) : 5 000€ pour la mise en place d'un programme d'animations et 10 000€ pour la prise en charge d'animaux sauvages sur le territoire.

Transition écologique et solidaire

Artisans du Monde

L'association Artisans du Monde Metz œuvre pour la promotion, l'éducation et le développement du commerce équitable en collaboration avec la municipalité. Elle axe ses activités sur les points suivants :

- Dans le cadre de sa labellisation "Territoire de Commerce Equitable" : marché de Noël équitable, quinzaine du Commerce Equitable (du 11 au 26 mai 2024) et Marché des Possibles, actions d'éducation et de formation autour de l'outil "Consommer responsable",
- Installation d'un centre de documentation d'Artisans du Monde sur le site du haut-lieu de l'écologie urbaine aux Récollets (à destination des parents et adultes).

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 3 000 € en faveur d'Artisans du Monde pour ses actions 2024.

Challenge écologie et solidarité de l'association challenge écologie et solidarité de l'Université de Lorraine

La 12ème édition du Challenge Écologie et Solidarité aura lieu cette année à Metz à l'Université du Saulcy le 28 mars 2024. Ce challenge est ouvert aux étudiants de toutes les formations, de la L1 au doctorat, de l'Université de Lorraine et d'ailleurs, qui portent un projet en lien avec les enjeux écologiques et/ou solidaires. Les projets concernés peuvent être des projets de fin d'études, de création d'entreprise ou des actions réalisées pendant un stage ou au sein d'une association.

Chaque projet peut être présenté par un à quatre étudiants et s'inscrire dans l'une des quatre catégories suivantes :

Défi 1 - Technologies durables

Défi 2 - Protection de l'environnement

Défi 3 - Santé et qualité de vie

Défi 4 - Engagement solidaire

La Ville de Metz propose d'accorder un soutien de 500 € à l'association challenge écologie et solidarité de l'Université de Lorraine et se verra offrir la possibilité d'attribuer un prix "Ville de Metz" de la même valeur aux lauréats d'un des défis du challenge.

... / ...

Animation et promotion du haut-lieu de l'écologie urbaine aux Récollets

Les Récollets en tant que haut-lieu de l'écologie urbaine ont pour objectif de créer un écosystème d'acteurs autour des enjeux de la transition écologique sur un site ouvert au public en complément de l'élargissement de l'ouverture patrimoniale du site. Les acteurs ainsi fédérés peuvent proposer, chacun à leur manière, selon leurs compétences et leur domaine d'intervention, des actions et projets divers afin de sensibiliser, éduquer et former un public varié à la transition écologique.

Cette initiative s'est traduite à travers les nombreuses actions portées par les services de la Ville de Metz et de l'Eurométropole mais également à travers les initiatives des associations présentes sur site ou accueillies à travers des propositions d'animation et d'événements. C'est ainsi que plus de 8 000 visiteurs et utilisateurs ont fréquenté le site des Récollets en 2023.

Pour l'année 2024, il est proposé de développer une thématique propre à donner corps aux actions de transition et de transformation à travers le thème « Devenez acteurs des transitions ». Il s'agit de **soutenir sept associations** contribuant à la mise en œuvre de ces 2 démarches et dont les sollicitations d'aides s'inscrivent dans le projet porté au niveau des Récollets.

L'Institut Européen d'Ecologie (IEE)

L'association propose un programme d'actions fondé principalement sur l'organisation en 2024 :

- Les « Entretien de la Biodiversité » en partenariat avec le Parc Animalier de Sainte Croix ; 4 jours d'animations, dont 2 seront ainsi consacrés à la découverte par les écoles d'ateliers et animations consacrés à la biodiversité et les enjeux urbains de l'écologie suivis par 2 jours de tables-rondes, débats et conférence de clôture ;
- L'organisation du festival CINEMAPLANETE, festival dédié à la transition écologique, dans une formule différente mais plus orientée sur des films/débats avec le public.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 25 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie.

L'association Lorraine Nature Environnement (LNE)

En 2024, la fédération va mobiliser les compétences associatives présentes sur le territoire pour mener des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement. En 2024, l'Association Lorraine Nature Environnement :

- Organisera un cycle 10 de conférences thématiques sur les thèmes du changement climatique et de la biodiversité ;
- Contribuera à l'organisation de la Fête de l'Ecologie ;
- Participera aux actions en matière de lutte contre les pollutions lumineuses en centre-ville ;
- Sera un partenaire de la Ville dans la mise en œuvre de ses projets de transition écologique grâce à l'expertise de ses membres.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 15 000 euros à l'association Lorraine Nature Environnement.

La Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE)

L'objet de la SFE consiste à promouvoir l'ethnopharmacologie et l'ethnobotanique et à œuvrer pour le développement durable par l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et le développement des actions de formations et d'éducation du plus grand nombre. En 2024, la SFE propose :

... / ...

- Une semaine de formation « Plantes médicinales et médecines du 21ème siècle » ;
- L'organisation de colloques scientifiques ;
- La continuité des programmes de visites guidées et d'animations scolaires dans les jardins et l'Apothecarium ;
- Le travail scientifique sur les collections et leur développement ;
- La réorganisation des jardins du cloître et des Simples ;
- La modernisation de l'Apothecarium avec des outils audiovisuels ;
- L'installation de la bibliothèque des savoirs dans les locaux rénovés de la SFE ;
- La collaboration avec l'Université de Lorraine sur plusieurs projets dont la création du premier D.U. « Ethnopharmacologie et troubles psycho-émotionnels », en collaboration avec les Facultés de Pharmacie de Paris Descartes et Lyon II.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 18 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie pour l'ensemble de ses actions.

L'association Connaître et Protéger la Nature (CPN) les Coquelicots

L'association va poursuivre en 2024 avec les autres acteurs du site, le développement de l'Espace Educatif situé aux Récollets en développant des outils en pédagogie active et participant au réaménagement et renforcement pédagogique du lieu. Les classes « Eau » seront organisés à compter de mars avec chaque semaine des ateliers sur l'eau, des balades, et des veillées, des inventaires de la biodiversité. Les écoles messines, les centres de loisirs, les structures d'éducation spécialisée, les familles, les seniors, sont accueillis dans cet espace.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 30 000 euros à l'association CPN Les Coquelicots.

L'association les Petits Débrouillards va mener des actions dans le cadre du programme « Les P'tits Récollets ». Par des approches naturalistes, scientifiques et techniques, l'association qui a intégré le site des Récollets courant juin 2023 va développer des actions de sensibilisation et de vulgarisation scientifique à destination des jeunes publics. L'association va également poursuivre ses interventions sur la thématique de l'énergie et du réchauffement climatique. Cette action est menée dans le cadre du programme WATTY, financé en partie par des Certificats d'Economies d'Energie sur l'année scolaire 2023-2024, auprès de 16 classes.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 14 800 euros aux Petits Débrouillards, dont 5 800 euros pour la participation au programme WATTY.

Un Jardin pour 2 Mains réalise depuis octobre 2023 des ateliers auprès de tous les publics un samedi après-midi sur 2 et pour tous les élèves en semaine aux enfants du 1er et second degré et participe aux diverses manifestations organisées par la Ville.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association Un jardin pour 2 mains.

L'association Bouche à Oreille propose des ateliers bimensuels sur le site des Récollets (et à Borny durant les vacances scolaires) d'éducation artistique et culturelle axés sur la sensibilisation à l'environnement.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association Bouche à Oreille.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

... / ...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 relative à la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable et qui fixe de nouveaux objectifs en matière de transition écologique et solidaire et notamment l'objectif de sensibiliser 100% des enfants au développement durable à la fin de leur scolarité d'ici 2030,

VU les avenants et conventions d'objectifs et de moyens liant la Ville de Metz et les associations,

VU l'engagement de la Ville de Metz dans la transition écologique et en faveur de la solidarité et sa volonté de mobiliser tous les acteurs du territoire dans ces domaines et notamment les jeunes,

VU les demandes financières reçues au titre de l'année 2024 d'associations qui développent des actions dans le domaine de la Transition Ecologique et Solidaire,

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Metz en matière de protection et de bien-être animal,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de soutenir des associations en matière d'écologie pour l'année 2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de soutenir les projets développés par des étudiants en lien avec les enjeux écologiques et les solidarités,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** au titre de l'année 2024 une subvention de :

- 9 000 euros à l'Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux (AERHO) ;
- 6 000 euros à l'association Enfermés Dehors ;
- 4 000 euros à l'association Les Chats Perchés ;
- 2 700 euros à la CPEPESC Lorraine ;
- 5 000 euros à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle (LPO Moselle) ;
- 15 000 euros au Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine (CSFL) ;
- 3 000 euros en faveur d'Artisans du Monde ;
- 500 euros à l'association challenge écologie et solidarité de l'Université de Lorraine pour le challenge Ecologie et Solidarité ;
- 25 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE) ;
- 15 000 euros à Lorraine Nature Environnement (LNE) ;
- 18 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) ;
- 30 000 euros à CPN les Coquelicots ;
- 14 800 euros à Petits Débrouillards ;
- 2 000 euros en faveur d'Un Jardin Pour 2 mains ;
- 2 000 euros en faveur de l'association Bouche à Oreille.

... / ...

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

Service à l'origine de la DCM : Transition énergétique et économie circulaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 04/04/24

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-128869-DE-1-1

N° de l'acte : 128869

Date de publication sur le site de la ville : 04/04/2024

Date certifié exécutoire : 04/04/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :



Christine LABRY
Secrétaire Générale

Metz le, 5 avril 2024

